Renouvellement du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance Commune de Rendeux

2022-2027

Aout 2022

Rédigé par

Lambermont Amrapali – Coordinatrice ATL

Administration communale de Rendeux

Rue de Hotton n°1 – 6987 RENDEUX

Introduction

1. Identification du service ATL

2. Partie générale :

2.1. Identité des opérateurs de l'accueil participant au programme CLE demandant l'agrément.

2.2 Les actions développées suite au deuxième programme CLE

2.3 Les besoins d'accueil révélés par l'état des lieux (mars 2022)

2.4 les objectifs du nouveau programme CLE 2022-2027

2.5 Modalités de collaboration entre les opérateurs d'accueil

2.6 Modalités d'information aux usagers potentiels

2.7 Modalités de répartition des moyens publics octroyés au secteur

Conclusion

3. Annexes

3.1 Ecole communale de Rendeux (accueil extrascolaire)

3.2 Ecole libre de Rendeux (accueil extrascolaire)

3.3 Administration communale (accueil le mercredi après-midi et lors des congés pédagogiques)

Introduction

Qu'est-ce qu'un programme CLE ? Le Décret ATL explique qu'il s'agit d'un *« programme de coordination locale pour l'enfance relatif à une zone géographique déterminée, concertée au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, s'il échet, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux ».*

Le présent document vise donc à coordonner l'offre d'accueil temps libre sur le territoire de la Commune de Rendeux. Les activités d'accueil visées doivent être prioritairement accessibles aux enfants domiciliés et/ou scolarisés sur le territoire de la Commune.

Le programme CLE couvre plusieurs périodes d'accueil : les temps avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends ainsi que les congés scolaires.

Une première partie de ce document comprend un descriptif de l'offre actuelle, reprend les besoins d'accueil révélés par l'état des lieux (réalisé en mars 2022), propose des objectifs de travail, fixe les modalités de communication et de partenariat entre les opérateurs et avec le public-cible et spécifie les modalités de répartition des moyens publics mis à disposition du secteur.

La seconde partie du programme, soit les annexes, décrit précisément les opérateurs en demande d'agrément.

[1] ***Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (3 juillet 2003, MB 19 août 2003)***

1. Identification du service ATL

Commune

Administration communale de Rendeux

Monsieur Cédric LERUSSE, Bourgmestre

Rue de Hotton n°1 - 6987 RENDEUX

Déléguée du Collège communal

Madame Audrey CARLIER, Présidente de la CCA

Ses attributions : Etat-civil, enseignement, petite enfance, culture, vie associative, tourisme et communication.

Rue de Hotton n°1 - 6987 RENDEUX

Coordination Accueil Temps Libre

Mademoiselle Amrapali Lambermont

Rue de Hotton n°1 - 6987 RENDEUX

Commission communale de l'Accueil

Composée des représentant(e)s :

- De la commune ;
- Des établissements scolaires, organisés ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune ;
- des personnes confiant leurs enfants ;
- des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune, qui se sont déclarés à l'ONE ;
- des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu des dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE.

2. Partie générale

2.1 Identité des trois opérateurs de l'accueil participant au programme CLE et renouvelant leur demande d'agrément :

- **L'école fondamentale communale de Rendeux**

Représentée par Mr Philippe BOUTAY, Directeur

Rue de la Roche n°22 – 6987 RENDEUX

- **L'école fondamentale libre de Rendeux**

Représentée par Mme Vinciane ADAM, Directrice

Rue Emilie Dupont n°6 – 6987 RENDEUX

Les deux écoles de la commune sont opérateurs d'accueil pour leurs accueils extrascolaires.

Les responsables de projet des accueils extrascolaires sont les directions d'école, Mr Boutay et Mme Adam.

- **Administration communale de Rendeux (pour l'accueil centralisé du mercredi après-midi + lors des congés pédagogiques) :**

La commune est le pouvoir organisateur de l'accueil centralisé du mercredi après-midi (appelé mercredis-découvertes) et pour les congés pédagogiques.

La responsable de projet est la coordinatrice ATL, Mme Lambermont.

CE PROGRAMME CLE A POUR PRINCIPAL OBJET, LA SOLLICITATION DU RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT POUR D'UNE PART, LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES DES ÉCOLES COMMUNALE ET LIBRE IMPLANTÉESS SUR LA COMMUNE DE RENDEUX ET POUR D'AUTRE PART, L'ACCUEIL CENTRALISÉ DU MERCREDI APRÈS-MIDI (MERCREDIS-DÉCOUVERTES) ET L'ACCUEIL LORS DES CONGÉS PÉDAGOGIQUES.

LE RENOUVELLEMENT DES 3 AGREMENTS EST DEMANDÉ A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2022.

2.2 Les actions développées suite au deuxième programme CLE (2017-2022)

La commune a adhéré au décret Accueil temps libre, en 2012 et sollicite donc son troisième agrément.

Voici un petit résumé des actions développées durant ces cinq dernières années :

Objectif 2017-2022 (état des lieux 2016)	Actions
Continuité des accueils extrascolaires au sein des écoles, avant et après les périodes scolaires avec du personnel qualifié.	Les deux écoles proposent des accueils de qualité avant et après les temps scolaires avec du personnel qualifié tout au long de l'année scolaire.
Continuité des mercredis-découvertes et des accueils lors des journées pédagogiques.	Poursuite des deux accueils qui répondent à un réel besoin pour les enfants scolarisés à Rendeux (majoritairement les enfants de l'école communale).
Investir dans les formations des accueillants extrascolaires (qualité de l'accueil)	Les accueillants extrascolaires ont bénéficié d'une offre variée de formation (formation de base suivie pour deux accueillantes et formation continuée pour les autres).
Plus d'information sur les activités extrascolaires	L'information relative aux activités extrascolaires est transmise électroniquement. Quelques rares papiers sont encore distribués dans les mallettes. Un document reprenant l'ensemble des stages d'été est édité aux environs du mois de mai. La coordinatrice envoie aux parents les autres offres de stages durant les autres congés scolaires.
Collaboration entre les opérateurs d'accueil locaux	La collaboration -a toujours été de qualité entre les différents opérateurs d'accueil extrascolaire locaux. Elle aurait pu être renforcée mais la crise du COVID a malheureusement empêché pas mal de rencontres physiques.
Aménagement des lieux d'accueil	Grâce aux subventions de l'ONE, les lieux d'accueil sont toujours bien aménagés et les enfants bénéficient d'un renouvellement constant du matériel et des jeux.

Redynamiser la CCA	Cet objectif a été assez difficile à atteindre, surtout avec la crise du COVID qui a empêché les réunions en présentiel. La CCA s'essouffle un peu.
Réflexion sur une politique de plus en plus qualitative en matière d'ATL	Ces 5 années ont été dynamiques au sein de Rendeux. En plus des objectifs initialement fixés au sein du programme CLE, nous avons par exemple développé les activités parascolaires et l'offre des repas chauds au sein de l'école communale. (Ces deux nouveaux éléments ne sont pas concernés par l'ONE, mais impliquent une organisation de travail différente et nouvelle pour le personnel d'accueil).
Déplacement de l'accueil du mercredi après-midi à la salle SCHERES à Rendeux-Haut (Lieu « neutre » et centralisé au sein de la commune)	Les mercredis-découvertes ont toujours lieu à l'école communale. Cependant, très peu d'enfants de l'école libre ou habitant Rendeux fréquentent cet accueil. Dès lors, l'accueil à l'école communale est donc une facilité pour les enfants, parents et le personnel, principalement concernés par cet accueil.

2.3 Les besoins révélés par l'état des lieux (mars 2022)

La commune et notamment la coordinatrice ATL ont réalisé un état des lieux entre décembre 2021 et mars 2022. Des questionnaires ont été envoyés aux parents et enfants au sein des deux écoles de la commune afin d'obtenir un recueil d'opinions (via GOOGLE FORMS).

Ces derniers ont été également mis en ligne sur le site internet communal pour la population dont les enfants ne fréquentent pas les écoles sises sur la commune mais aucune réponse n'a été rapportée.

Les questionnaires étaient remplis de manière anonyme (aucune donnée personnelle à communiquer).

Pour les opérateurs d'accueil, un questionnaire plus basique était envoyé afin d'obtenir les informations relatives à leur structure d'accueil.

Taux de réponse :

Parents : 38 questionnaires :

28/125 école communale = 22 % taux de réponse

10/52 école libre= 19 % taux de réponse

Enfants : 16 questionnaires :

11 école communale

5 école libre

Recueil d'opinion des parents

Les questionnaires ont mis en évidence une grande satisfaction de la part des parents et des enfants sur l'accueil temps libre au sein de la commune.

Les questions étaient principalement axées sur trois catégories d'accueil :

- Les accueils extrascolaires organisés au sein des écoles.
- Les accueils extrascolaires organisés les mercredis après-midi et lors des congés pédagogiques.
- Les accueils durant les vacances (stages) et activités sportives et culturelles organisés par les associations culturelles ou sportives.

Explications

Les temps d'accueils (« garderie ») au sein des écoles correspondent à la demande et ont été durant le courant des deux premiers programmes CLE, ajustés aux demandes des parents.

À l'école communale l'accueil débute à 07h00 et se termine à 18h00.

À l'école libre, l'accueil débute à 7h15 et se termine à 17h40.

Au niveau de l'offre d'accueil de plus de 3 heures (accueil du mercredi et lors des congés pédagogiques), 85% des parents sont satisfaits de l'horaire (accueil jusque 18h00).

Au niveau des stages et activités extrascolaires, on constate un manque d'activités sportives malgré l'ouverture du Centre sportif Chromo + en 2021 (centre paramédical et sportif). Au niveau sportif il y a le RSC Rendeux pour le football et deux clubs le ping-pong (Rapid Club et Entente Ourthoise) qui sont mis en place depuis de nombreuses années.

Au niveau des coûts, cela ne semble pas être un obstacle à la participation des enfants. 96 % des parents sont satisfaits de couts. Pour rappel voici les montants demandés pour les différentes participations (harmonisation au niveau des deux implantations scolaires) :

Accueil extrascolaire au sein des écoles :

- Accueil du matin : gratuité
- Accueil du soir : 0.60€/période :
 - 16h00-17h00 et 17h00-18h00 (école communale)
 - 16h00-17h00 et 17h00-17h40 (école libre)

Accueil gratuit dès la sortie de classe et jusque 16h00.

Au niveau du taux d'encadrement, l'école communale a 4 accueillants extrascolaires et l'école libre a une accueillante. Tous suivent des formations de base et / ou continuées afin de respecter les demandes de l'ONE.

Actuellement, aucune école n'est confrontée à l'accueil d'un enfant à besoin spécifique. Néanmoins, les équipes seront formées prochainement (nouvel objectif).

Au niveau du matériel, via les subventions de l'ONE, les accueils peuvent renouveler leur matériel de manière régulière. Il est donc adapté et varié. Les parents sont satisfaits du matériel et des locaux d'accueil des enfants (72%).

En ce qui concerne la communication, la commune essaie de minimiser le papier. Quasi toute l'information se fait de manière électronique. L'école libre communique vers les parents via les e-mails. L'école communale utilise QUICKSCHOOL pour la communication.

⇨ Les parents ont été un peu déstabilisé par la plateforme QUICKSCHOOL. Il a fallu un temps d'adaptation car l'application rencontrait beaucoup de problèmes. Nous cherchons constamment à améliorer l'information qui est primordiale pour des accueils de qualité.

Au niveau communal, le folder des stages d'été était réalisé par la coordinatrice ATL.

En juin 2020, étant confronté au COVID, les structures d'accueil se sont rassemblées et avaient la volonté d'adopter des mesures communes d'accueil pour les enfants en respectant les normes sanitaires en vigueur.

Le CIRAC a pris en charge en 2020 et 2021 l'édition du folder d'été afin d'y communiquer uniformément sur les mesures qui seront appliquées à cause de la crise sanitaire.

En 2022, le COVID étant « presque » terminé, une information toujours commune, mais reprise en charge par la commune, a été glissée dans le bulletin communal par le service Communication.

Au niveau de l'accueil temps libre plus largement, 55 % des parents estiment avoir déjà éprouvé des difficultés à faire garder leurs enfants principalement durant les vacances (43%).

Une réunion rassemblant les structures d'accueil sera mise en place afin de définir un nouveau calendrier des stages sur Rendeux en fonction du nouveau calendrier scolaire.

Bref, l'état des lieux n'a donc pas révélé de grands besoins mais plutôt une satisfaction générale sur ce qui a été mis en place suite aux deux programmes CLE.

En effet, chaque année, un plan d'action et un rapport d'activité permettent d'avancer dans l'atteinte des objectifs fixés via le programme CLE. De plus, de nouveaux projets voient le jour en fonction des besoins rencontrés, tels que par exemple, les activités parascolaires à l'école communale. En 2012, lors de l'élaboration du programme CLE 2012-2017, on n'aurait pas pensé au développement de ces activités qui rencontrent un succès croissant aujourd'hui. De même pour les repas chauds, développés également à l'école communale.

<u>Les activités parascolaires à l'école communale</u>

L'idée initiale était de proposer des activités durant le temps de midi qui était de 1h30.

Suite à la difficulté de trouver des bénévoles, et à la modification de l'horaire des cours, la proposition des activités parascolaires a été décalée à la fin des cours, à savoir de15h05 à 16h00.

Ces activités durent 55 minutes (fin des cours à 15h05 et début de l'accueil du soir à 16h00).

3 groupes sont formés : maternelles / P1-2-3 / P4-5-6

Exemple des activités proposées : couture, activités ludiques en langues, céramique, théâtre, cuisine, sport, piscine, atelier bougie, les canailles calmes, activités créatives, pop-corn, jeux de société, apprendre l'anglais en s'amusant, éveil à la nature, jardinage, jeux de billes, jeux pokémon, danse, activité vélo, blind-test, activités musicales, activités contes et lecture, ….

Le cout est de 1€/enfant/activité.

Les encadrants sont des bénévoles rémunérés sur base du défraiement bénévole, les instituteurs de l'école et les accueillants extrascolaires de l'école.

Une remédiation gratuite a lieu chaque jour à ce moment sur base d'une demande des instituteurs.

Ces activités ne durant pas au minimum 2 heures, ne font pas l'objet d'une demande de reconnaissance à l'ONE. Cependant, les normes ONE d'encadrement sont respectées (8 enfants pour le groupe des maternelles et 12 enfants pour le groupe des primaires).

<u>Les repas chauds à l'école communale</u>

Depuis septembre 2021, l'école communale propose aux enfants des repas chauds. Même si ce temps d'accueil n'est pas reconnu au sein du décret ATL, il implique une réflexion et de l'investissement professionnel pour le personnel d'accueil extrascolaire qui est principalement concerné par ce nouveau service. L'équipe des 4 accueillants s'est d'ailleurs

montrée très enthousiaste et travaille quotidiennement dans la bonne humeur pour le bien-être des enfants.

2.4 Objectifs du nouveau programme CLE :

Objectif °1 : poursuivre les différents accueils extrascolaires mis en place, à savoir : les accueils au sein des établissements scolaires, les accueils mis en place lors des mercredis après-midi (mercredis-découvertes) ainsi que lors des congés pédagogiques. Ces accueils sont encadrés par le personnel d'accueil extrascolaires mais également en partenariat avec des opérateurs locaux de la petite enfance.

Rappelons que les accueils avant et après l'école visent les enfants fréquentant les écoles tandis que l'accueil du mercredi après midi peut accueillir des enfants domiciliés sur la commune mais non scolarisés à Rendeux.

Découle de cet objectif, la recherche constante de formation qualitative pour le personnel d'accueil extrascolaire.

Objectif n°2 : étoffer l'offre d'activités, notamment en proposant davantage d'activités sur le thème de la nature ainsi que des activités sportives. En découle l'harmonisation des stages sur notre commune, notamment avec l'arrivée du nouveau calendrier scolaire. Une nouvelle organisation est à mettre en place afin que chaque parent puisse trouver une solution d'accueil pour son enfant lors de chaque congé scolaire.

Objectif n°3 : la formation pour les enfants à besoins spécifiques. Nos différents accueils extrascolaires ne sont pas encore confrontés à l'accueil d'un enfant « différent » mais il s'avère important de se former afin de ne pas être pris au dépourvu en cas d'inscription future d'un enfant à besoins spécifiques au sein de nos établissements scolaires.

Objectif n°4 : Continuer à informer, de la manière la plus complète possible, la population sur l'ATL via les moyens de communication suivants : site internet communal, plateforme QUICKSCHOOL (école communale uniquement), courriel-info, bulletin communal, folder de présentation des stages, de manière à augmenter le taux de satisfaction des parents quant à l'information (62%).

Objectif n°5 : redynamiser la participation aux réunions de la commission communale de l'enfance.

Objectif n°6 : réfléchir à une politique toujours plus qualitative en matière d'ATL (ne pas se reposer sur ses lauriers).

2.5 Les modalités de collaboration entre les opérateurs de l'accueil

Il existe diverses collaborations entre les opérateurs de l'accueil sous forme de concertation et de coordination :

- La coordinatrice ATL prend contact avec l'ensemble des opérateurs de l'accueil afin de rédiger le folder des stages d'été : dans la mesure du possible, les partenaires se coordonnent afin de couvrir l'ensemble de l'été et donc offrir une possibilité d'activité ou d'accueil aux enfants âgés de 2.5 ans à 12 ans => Une nouvelle organisation verra le jour suite au calendrier scolaire modifié à partir de l'année 2022-2023.

- Pour les accueils extrascolaires au sein des écoles (matin et soir durant l'année scolaire), la coordinatrice assure un soutien envers les accueillants extrascolaires. Ce soutien est plus marqué pour l'école communale car la Commune est notamment en charge de la facturation de l'accueil et de la gestion des dépenses relatives à l'organisation de cet accueil. L'école libre est plus autonome à ces niveaux.

- Il y a une forte collaboration entre les opérateurs d'accueil au niveau de l'organisation des accueils du mercredi après-midi et lors des congés pédagogiques : en effet, les animations sont assurées par les partenaires locaux de la petite enfance. Les directions se coordonnent pour qu'il n'y ait qu'un seul accueil proposé (l'école libre, terminant plus tard le mercredi, a notamment aménagé son temps scolaire afin que les élèves puissent finir à la même heure que ceux de l'école communale et donc participer à l'accueil extrascolaire du mercredi). Des concertations hebdomadaires entre l'équipe encadrante et la coordinatrice ATL permettent d'offrir un accueil de qualité aux enfants.

- La commune se coordonne également avec Erezée, au niveau des formations continuées. En effet, afin de pouvoir délocaliser les formations, il faut un minimum de 8 participants. Les formations sont donc souvent, organisée en commun, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre. Lors de ces journées de formations, les équipes extrascolaires des deux communes échangent beaucoup et s'enrichissent de l'expérience des autres pour leur améliorer leur métier au quotidien. Il ressort une grande satisfaction de la part de tous pour les formations continuées.

- Les partenaires locaux collaborent également lors des réunions de CCA, qui sont un lieu d'échange et de partage. Une nouvelle dynamique devra être apportée au sein de la CCA.

- Les deux directions d'école ont désiré harmoniser leurs temps d'accueil extrascolaire. Ainsi au sein des deux établissements, les tarifs sont identiques. Les temps étaient

identiques auparavant mais l'école communale a dû agrandir ses plages horaires suite à une demande des parents, ce qui n'est pas le cas de l'école libre.

2.5 Modalités d'information aux usagers potentiels

- Bulletin communal : via cette revue trimestrielle, des infos concernant l'ATL peuvent être communiquées à l'ensemble de la population rendeusienne. Un feuillet mensuel permet également de glisser de petites informations. Ce support papier permet d'informer la population qui ne dispose pas d'outil informatique.

- Site internet communal / courriel info : le site communal www.rendeux.be propose une page spéciale ATL où l'on peut retrouver les programmes des activités proposées ou toute information utile à communiquer. Une page spéciale « stages et activités culturelles/sportives » est également en ligne : au sein de cette page se retrouve les coordonnées des structures d'accueil extrascolaires existant pour les 2.5-12 ans.

- Information par mail : les programmes ATL sont transmis par courriel aux deux écoles. Posséder l'ensemble des adresses mails des parents permet la transmission d'une information de manière rapide.

- Quickschool (école communale) : depuis 2 ans, l'école communale a adopté le programme Quickschool. L'ensemble des informations sont transmises via la plateforme (avec un doublon par mail pour les parents qui ne disposent pas de l'application).

Nous évitons un maximum la transmission d'information en version papier afin de favoriser l'environnement.

2.6 Modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE et des autres moyens publics hormis ceux octroyés par la Communauté française.

- En ce qui concerne les recettes des accueils extrascolaires (au sein des écoles et lors des mercredis-découvertes et accueils en journées pédagogiques), elles sont de deux ordres :

 Participation financière des parents

 Subventions perçues par l'ONE sur base du nombre d'enfants présents aux accueils.

- Au niveau des dépenses, la commune prévoit 7000 euros au sein de son budget annuel pour l'accueil extrascolaire communal (dépenses relatives à l'accueil extrascolaire de l'école, à l'accueil du mercredi après-midi et lors des congés pédagogiques, formation des accueillants). L'article budgétaire est généralement épuisé à la fin de l'année.

- La commune met à disposition du coordinateur, tous les moyens afin d'assurer son rôle : locaux adaptés, matériel, moyen de communication, personnel d'encadrement, formations.

Elle reçoit, en contrepartie, le subside de fonctionnement de l'ONE afin de couvrir le salaire et les frais de fonctionnement relatifs à sa fonction.

Conclusion

Le programme CLE permet une planification des objectifs à atteindre sur une durée de 5 ans (2022-2027).

Chaque année, des priorités spécifiques seront inscrites dans un plan d'action annuel qui devra être approuvé par la CCA et transmis au Conseil communal pour approbation. Ces actions seront elles-mêmes évaluées chaque année dans un rapport d'activité.

Cette organisation vise à garantir l'adéquation entre les objectifs et les réalités de terrain.

L'objectif principal restera toujours pour l'Administration communale, l'offre d'un service extrascolaire communal de qualité.

3. ANNEXES

3.1 Ecole communale (accueil extrascolaire)

3.2 Ecole libre (accueil extrascolaire)

3.3 Administration communale (accueil le mercredi après-midi et lors des congés pédagogiques)

3.1 Ecole fondamentale communale de Rendeux

3.1.1 Données relatives à l'opérateur de l'accueil :

Adresse : rue de la roche n° 22 – 6987 RENDEUX

Forme juridique : Ecole fondamentale communale

Numéro de compte bancaire : 091-0005123-11

Responsable du PO : Administration communale de Rendeux, c'est-à-dire le Conseil communal représenté généralement par le Collège communal : Cédric LERUSSE, Bourgmestre.

3.2.2 : Projet d'accueil et ROI : voir ci-dessous.

3.2.3 : Reconnaissances : l'accueil extrascolaire de l'école est reconnu comme opérateur de l'accueil auprès de l'ONE depuis 2012 (MEX8304401).

3.2.4 : les lieux d'accueil : l'accueil extrascolaire avant et après l'école est organisé sur le site de l'école : rue de la roche n°22 – 6987 RENDEUX.

3.2.5 : déplacements : pas de déplacements.

3.2.6 : Activités proposées : activités autonomes surveillées le matin. Des jeux et du matériel pédagogique sont mis à disposition des enfants. Un coin lecture a d'ailleurs été mis en place en 2017.

Après l'école :

À 15h05, un temps de défoulement et de récréation après la journée de classe est organisé pour l'ensemble des élèves (deux accueillants en primaire et un en maternelle avec l'aide de la puéricultrice). Ce temps est aussi l'occasion pour les parents de venir rechercher les enfants avant les temps d'accueil extrascolaires payants (à partir de 16h00). Les enfants ont la possibilité de participer aux activités parascolaires. C'est à ce moment qu'à lieu la remédiation pour les enfants de primaire (sur demande du professeur).

À 16h00, les enfants de maternelles continuent le temps de jeux dans leur réfectoire ou restent dehors pour jouer librement sous la surveillance de deux accueillantes. Ils prennent à ce moment un gouter (fruits offerts par l'Administration communale).

Les enfants de primaire quant à eux se dirigent tous vers le local d'étude. Les enfants qui ont des devoirs les réalisent dans le calme. Les enfants qui n'ont pas de devoirs doivent dans un premier temps, rester au local d'étude mais s'occuper librement (lecture, dessin) dans le calme afin de respecter les autres enfants qui réalisent leurs devoirs. L'étude dure ± 30 minutes.

A 16h30, à la fin de l'étude, tous les enfants jouent (jeux libres, jeux de société, dessins, …) jusqu'à l'arrivée de leurs parents. L'ensemble des enfants sont rassemblés dans un seul réfectoire, sous la surveillance de trois accueillants.

Le temps d'accueil extrascolaire se termine au plus tard à 18h00.

3.2.7 : le taux d'encadrement : il y a quatre accueillants à l'école communale (Mme Vanboquestal, Mme Laneau, Mme Wolf et Mr Mathieu). Le matin, il y a deux locaux d'accueil (un pour les maternelles et un pour les primaires). Les accueils du matin sont encadrés par Mme Wolf et Mr Mathieu. Le soir, de 1505 à 16h00, les enfants sont dans leurs cours de récréation respectives. Les primaires sont encadrés par deux accueillants et les maternelles par un accueillant et la puéricultrice. Un accueillant est occupé à ce moment pour les activités parascolaires. De 16h00 à 16h40, les enfants sont toujours séparés en deux groupes, Mme Wolf et Mme Vanboquestal s'occupent des matenrelles, Mme Laneau et Mr Mathieu des primaires pour l'étude. A 16h40, les enfants sont regroupés. Un accueillant part à 16h30, le 2e à 17h00, le 3e à 17h30. Le dernier accueillant termine l'accueil à maximum 18h00.

3.2.8 : Qualification du personnel d'accueil :

- Roseline VANBOQUESTAL : a suivi la formation initiale de 2012 à 2015 et suit actuellement la formation continuée de 50 heures / 3 ans.

- Vincent MATHIEU : est arrivé en 2015 et suit des formations continuées. Il a obtenu son certificat de coordinateur de centres de vacances.

- Angélique LANEAU est arrivée en 2020. Elle suit des formations continuées. Cette année, elle était inscrite à une formation de base mais la formation a été annulée tardivement, faute de participants. L'objectif est qu'elle suive la formation de base de 100 heures.

- Alexandra WOLF est arrivée en 2019. Elle a terminé en juillet 2022 la formation de base de 100 heures.

Le P.O et la CCA veillent à proposer aux accueillants, des formations de base et continuées agréées et reconnues par l'ONE, à raison de 100 heures (formation de base) et de 50 heures / 3 ans (+- 3 jours / année scolaire) (formation continuée), ceci afin de proposer aux enfants et aux parents, des accueils extrascolaires de qualité.

3.2.9 : Participation financière des parents :

- accueil du matin : gratuit

- accueil du soir : de 16h00 à 17h00 : 0.60 €/ enfant / heure entamée.

De 17h00 à 18h00 : 0.60 €/ enfant / heure entamée.

3.2.10 : Demande d'agrément :

Par la présente, nous sollicitons l'agrément auprès de l'ONE en tant qu'opérateur de l'accueil des enfants avant et après l'école à partir du 1er septembre 2022.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE RENDEUX

Pouvoir Organisateur :

Nom : Ecole communale de Rendeux (Administration communale de Rendeux)

Adresse : rue de La Roche 22 6987 RENDEUX

Tél école : 084/47.81.00

Mail : *ec002608@adm.cfwb.be* - *boutayph@outlook.com*

Les services d'accueil organisés par les écoles s'inscrivent dans le cadre du décret de la Communauté française du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien à l'accueil extrascolaire et adhèrent au Code de qualité de l'ONE, arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003.

1. Public visé : l'accueil extrascolaire est ouvert aux enfants inscrits à l'école communale.

2. Encadrement : l'encadrement des enfants est assuré par Madame Roseline VANBOQUESTAL, Madame Angélique LANEAU, Madame Alexandra WOLF et Monsieur Vincent MATHIEU. Ils s'inscrivent dans une démarche de professionnalisme (formation de base, formation continue et réunions de concertation). **Ils sont tous les quatre les personnes de référence et d'autorité durant les temps d'accueil extrascolaire.**

3. Dossier de l'enfant : pour chaque enfant présent à la garderie, il existe une fiche de renseignements et de santé. Tout changement propre au contenu de cette fiche doit être immédiatement communiqué aux accueillants.

4. Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h00 à 8h30 et de 16h00 à 18h00 **/ Mercredi** : de 7h00 à 8h30 et de 12h00 à 12h30.

Il est demandé aux parents de respecter strictement les horaires convenus.

Nous vous demandons également de prévenir en cas d'arrivée exceptionnelle après 18h00 (GSM de l'ATL).

5. Participation financière : la garderie du matin est gratuite. L'accueil du soir est divisé en deux périodes : de 16h00 à 17h00 et de 17h00 à 18h00. Il est demandé 0.60 € par enfant par période entamée.

6. Modalités de paiements : les présences sont prises par les accueillants quotidiennement (via Quickschool) et des factures mensuelles sont envoyées à domicile par le service comptabilité de l'Administration communale.

Toute personne qui confie un enfant aux accueils extrascolaires s'engage à payer la participation financière telle que fixée dans le présent règlement. (Voir également le règlement redevance relatif à l'ATL adopté par le Conseil communal en 2018 pour la période 2019-2025).

7. Activités : les activités doivent sortir du cadre scolaire :

Des activités autonomes surveillées sont proposées le matin. Des jeux et du matériel pédagogique sont mis à disposition des enfants. Un coin lecture a d'ailleurs été mis en place en 2017.

Après l'école :

À 15h05, un temps de défoulement et de récréation après la journée de classe est organisé pour l'ensemble des élèves (deux accueillants en primaire et un en maternelle avec l'aide de la puéricultrice). Ce temps est aussi l'occasion pour les parents de venir rechercher les enfants avant les temps d'accueil extrascolaires payants (à partir de 16h00). Les enfants ont la possibilité de participer aux activités parascolaires. C'est à ce moment qu'à lieu la remédiation pour les enfants de primaire (sur demande du professeur).

À 16h00, les enfants de maternelles continuent le temps de jeux dans leur réfectoire ou restent dehors pour jouer librement sous la surveillance de deux accueillantes. Ils prennent à ce moment un gouter (fruits offerts par l'Administration communale).

Les enfants de primaire quant à eux se dirigent tous vers le local d'étude. Les enfants qui ont des devoirs les réalisent dans le calme. Les enfants qui n'ont pas de devoirs doivent dans un premier temps, rester au local d'étude mais s'occuper librement (lecture, dessin) dans le calme afin de respecter les autres enfants qui réalisent leurs devoirs. L'étude dure ± 30 minutes.

A 16h30, à la fin de l'étude, tous les enfants jouent (jeux libres, jeux de société, dessins, …) jusqu'à l'arrivée de leurs parents. L'ensemble des enfants sont rassemblés dans un seul réfectoire, sous la surveillance de trois accueillants.

Le temps d'accueil extrascolaire se termine au plus tard à 18h00.

La règle de base est la suivante : les devoirs ne sont pas pris en charge par l'accueillant. Il s'agit d'un accueil et non d'une étude. Toutefois, les enfants qui en ont, font leurs devoirs de 16h00 à ± 16h30. Il s'agit d'une réalisation libre des devoirs : pas de correction mais un coup de main peut être envisagé. L'accueillant n'a pas à remplir un rôle d'enseignement. Il n'est pas le garant de la manière dont l'enfant réalise ses devoirs.

Les parents restent responsables des devoirs.

8. Assurance : le personnel encadrant et les enfants sont assurés dans le cadre de l'accueil.

9. Règles de vie à respecter : certaines valeurs devront être respectées telles que le savoir-vivre, le respect des autres et des choses, la politesse, l'entraide, … Toute violence verbale ou physique au sein de l'accueil sera sanctionnée. Les enfants respectent les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Si un enfant ne respecte pas les règles de base, l'accueillant fera part du problème directement aux parents dès qu'ils viendront rechercher leur enfant. Ceux-ci veilleront à ce que cette situation ne se reproduise plus.

10. Droits et devoirs des parents – enfants – accueillants :

Les parents s'engagent

- À respecter le personnel encadrant
- À respecter strictement les horaires et notamment les heures de fin d'accueil
- À remplir la fiche signalétique et à transmettre toute information concernant l'enfant
- À ne pas laisser les enfants venir à l'école avec des objets dangereux (objets coupants, briquets, .)

Les enfants s'engagent

- À respecter les autres enfants et les accueillants
- À respecter les règles de vies et les locaux de l'accueil (rangement du local)

Les accueillants s'engagent à encadrer et animer les temps d'accueil extrascolaire :

- Dans le respect et la mise en œuvre du projet d'accueil
- En veillant à la sécurité des enfants et à la propreté des locaux
- En veillant au respect et au rangement du matériel
- En respectant les horaires

Nous comptons sur la collaboration de tous pour faire de cet accueil une réussite et une joie de participation pour les enfants.

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE L'ECOLE COMMUNALE DE RENDEUX

1. Les principes psychopédagogiques :

Les enfants sont accueillis dans un local à l'intérieur de l'école mais ont aussi la possibilité de jouer à l'extérieur lorsque la météo le permet. A la sortie des cours, il est prévu un moment de temps libre pour permettre aux enfants de libérer les tensions liées à leur journée de cours.

Dans la mesure du possible, l'accueillant tente de tenir compte des goûts, des envies mais aussi des compétences et du rythme des enfants pour l'organisation des activités. Les enfants peuvent aussi être à l'initiative de certaines activités organisées en groupe.

L'autonomie est développée notamment par la participation des enfants à la remise en ordre du local (rangement des jeux, des chaises, frotter les tables,). Ces activités de rangement sont l'occasion de responsabiliser l'enfant, de lui apprendre certaines valeurs comme le respect des choses et des personnes mais aussi les règles de vie.

Des limites doivent cependant être posées aux enfants dans le cadre de l'accueil.

Les enfants ont besoin **d'être accompagnés (écoutés, encadrés dans leurs activités même individuelles, …) et pas seulement d'être surveillés.** Le respect de ces besoins peut aider à éviter certaines tensions ressenties par les enfants, notamment dans leurs relations aux autres.

Lors de conflits entre enfants, le rôle de l'accueillant est de favoriser l'expression de chacun d'entre eux, de les écouter et d'apprendre à respecter les points de vue différents. Le dialogue entre les enfants est favorisé. Il est possible de faire de temps en temps et notamment en cas de conflit, des

petites réunions entre les enfants, de leur donner la possibilité d'un temps de réflexion. C'est aussi une manière de les responsabiliser et de leur rappeler la notion de respect.

2. L'organisation des activités et de la santé :

Durant l'accueil du soir :

- Dans la mesure du possible, l'espace est aménagé de façon à proposer différentes activités (des jeux à l'extérieur, une activité dessin, coin lecture, jeux collectifs, bricolages, …).
- Il est possible de scinder le groupe selon l'âge, de façon à proposer des activités plus adaptées. Certaines activités peuvent favoriser la solidarité entre grands et petits et responsabiliser, valoriser ainsi les plus grands.

Goûter :

Les encas des enfants doivent être fournis par les parents. Les enfants qui arrivent à 07h00 peuvent déjeuner à l'école. En ce qui concerne les quatre heures, un box sera mis à disposition des parents pour y déposer les collations du soir. Cependant, un fruit est offert à 16h00 par l'Administration communale.

3.2 Ecole fondamentale libre de Rendeux

3.2.1 Données relatives à l'opérateur de l'accueil :

Adresse : rue Emile Dupont n°6 – 6987 RENDEUX

Forme juridique : Ecole fondamentale libre

Numéro de compte bancaire : 001-5769808-33

Responsable du PO : ASBL Ecole fondamentale libre de Rendeux- Mme Vinciane ADAM- rue Emile DUPONT 6 – 6987 RENDEUX

3.2.2 : Projet d'accueil et ROI : voir ci-dessous.

3.2.3 : Reconnaissances : l'accueil extrascolaire de l'école est reconnu comme opérateur de l'accueil auprès de l'ONE depuis 2012 (MEX8304402).

3.2.4 : les lieux d'accueil : l'accueil extrascolaire avant et après l'école est organisé sur le site de l'école : rue Emile Dupont n°6 -6987 RENDEUX.

3.2.5 : Déplacements : pas de déplacements.

3.2.6 : Activités proposées : ce sont des activités autonomes surveillées le matin et après l'école. Des jeux et du matériel pédagogique sont mis à disposition des enfants. Après l'école, un temps libre a lieu de 15h30 à 16h00, permettant aux parents de venir récupérer leurs enfants. A 16h00, les enfants ont la possibilité de réaliser leurs devoirs et peuvent par la suite, jouer.

3.2.7 : le taux d'encadrement : Il y a une accueillante à l'école pour les deux accueils journaliers.

3.2.8 : Qualification du personnel d'accueil :

- Ilse TOLPE vient de terminer la formation de base de 100 heures en juillet 2022.

Le P.O et la CCA veillent à proposer aux accueillants, des formations de base et continuées agréées et reconnues par l'ONE, à raison de 100 heures (formation de base) et de 50 heures / 3 ans (+- 3 jours / année scolaire) (formation continuée), ceci afin de proposer aux enfants et aux parents, des accueils extrascolaires de qualité.

3.2.9 : Participation financière des parents :

- accueil du matin : gratuit

- accueil du soir : De 15h30 à 16h00 : gratuit

De 16h00 à 17h00 : 0.60 €/ enfant

De 17h00 à 18h00 : 0.60 €/ enfant.

3.2.10 : Demande d'agrément :

Par la présente, nous sollicitons l'agrément auprès de l'ONE en tant qu'opérateur de l'accueil des enfants avant et après l'école à partir du 1er septembre 2022.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LA P'TITE ECOLE DE RENDEUX

Pouvoir Organisateur :
Nom : Ecole libre de Rendeux
Adresse : rue Emile Dupont 6 - 6987 RENDEUX.
Tél école : 084/47.79.99– Mail : : vincianeadam73@gmail.com

Les services d'accueil organisés par les écoles s'inscrivent dans le cadre du décret de la Communauté française du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien à l'accueil extrascolaire et adhèrent au Code de qualité de l'ONE, arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003.

1. Public visé : l'accueil extrascolaire est ouvert aux enfants âgés de 2,5 à 12 ans inscrits à l'école libre. Il est souhaitable que les enfants n'utilisent plus de lange dans la mesure du possible.

2. Locaux : l'accueil se déroule dans le module.

3. Encadrement : l'encadrement des enfants est assuré par Madame Ilse TOLPE.
Elle est la personne de référence et d'autorité durant les temps d'accueil extrascolaire

4. Horaires :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h15 à 8h30 et de 15h30 à 18h00.
Mercredi : de 7h15 à 8h30 et de 11h40 à 12h30.
Afin de permettre à chaque acteur (accueillante et personnel d'entretien) de travailler dans les meilleures conditions, il est demandé aux parents de respecter strictement les horaires convenus. Nous vous demandons également de prévenir l'accueillante en cas de retard.

5. Participation financière : la garderie du matin est gratuite. L'accueil du soir est également gratuit de 15h30 à 16h00. Il est payant à partir de 16h00 et est divisé en deux périodes : de 16h00 à 17h00 et de 17h00 à 18h00. Il est demandé 0.60 € par enfant par période.

6. Modalités de paiements : les présences sont prises chaque jour par l'accueillante et l'école facture les garderies aux parents à la fin de chaque mois.

7. Activités : dans la mesure du possible, l'espace est aménagé de façon à proposer différentes activités.
Selon les écoles et le matériel disponible, il est possible d'organiser des jeux à l'extérieur, une activité dessin, lecture, jeux collectifs, bricolages, …. Les activités doivent sortir du cadre scolaire et être différentes de ce que font les enfants durant leur journée de cours. Le libre choix étant plus présent que durant les périodes de cours, les enfants gèrent leur temps de manière plus autonome.

La règle de base est la suivante : les devoirs ne sont pas pris en charge par l'accueillante. Il s'agit d'un accueil et non d'une étude. Toutefois, les enfants qui le désirent peuvent faire leurs devoirs. Il s'agit d'une réalisation libre des devoirs : pas de correction mais un coup de main peut être envisagé. L'accueillante n'a pas à remplir un rôle d'enseignement. Elle n'est pas le garant de la manière dont l'enfant réalise ses devoirs. **Les parents restent responsables des devoirs**. Mêmes si ceux-ci sont effectués et terminés lors de la garderie, il leur est demandé de les vérifier avec l'enfant.

8. Assurance : le personnel encadrant et les enfants sont assurés dans le cadre de l'accueil.

9. Règles de vie à respecter : certaines valeurs devront être respectées telles que le savoir-vivre, le respect des autres et des choses, la politesse, l'entraide, … Toute violence verbale ou physique au

sein de l'accueil sera sanctionnée. Les enfants respectent les locaux et le matériel mis à leur disposition.
Si un enfant ne respecte pas les règles de base, l'accueillante fera part du problème directement aux parents dès qu'ils viendront rechercher leur enfant. Ceux-ci veilleront à ce que cette situation ne se reproduise plus.

10. Droits et devoirs des parents – enfants – accueillants :

Les parents s'engagent

- À respecter le personnel encadrant
- À respecter strictement les horaires et notamment les heures de fin d'accueil
- À remplir la fiche signalétique et à transmettre toute information concernant l'enfant
- À ne pas laisser les enfants venir à l'école avec des objets dangereux (objets coupants, briquets, .)

Les enfants s'engagent

- À respecter les autres enfants et les accueillants
- À respecter les règles de vie et les locaux de l'accueil (rangement du local)

Les accueillants s'engagent à encadrer et animer les temps d'accueil extrascolaire :

- Dans le respect et la mise en œuvre du projet d'accueil
- En veillant à la sécurité des enfants et à la propreté des locaux
- En veillant au respect et au rangement du matériel
- En respectant les horaires

Nous comptons sur la collaboration de tous pour faire de cet accueil une réussite et une joie de participation pour les enfants.

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LA P'TITE ÉCOLE DE RENDEUX

1. Les principes psychopédagogiques :

Les enfants sont accueillis dans un local à l'intérieur de l'école mais ont aussi la possibilité de jouer à l'extérieur lorsque la météo le permet. A la sortie des cours, il est prévu un moment de temps libre pour permettre aux enfants de libérer les tensions liées à leur journée de cours.

Dans la mesure du possible, l'accueillante tente de tenir compte des goûts, des envies mais aussi des compétences et du rythme des enfants pour l'organisation des activités. Les enfants peuvent aussi être à l'initiative de certaines activités organisées en groupe.

L'autonomie est développée notamment par la participation des enfants à la remise en ordre du local (rangement des jeux, des chaises, frotter les tables,). Ces activités de rangement sont l'occasion de responsabiliser l'enfant, de lui apprendre certaines valeurs comme le respect des choses et des personnes mais aussi les règles de vie.
Des limites doivent cependant être posées aux enfants dans le cadre de l'accueil.

Les enfants ont besoin **d'être accompagnés (écoutés, encadrés dans leurs activités même individuelles,) et pas seulement d'être surveillés.** Le respect de ces besoins peut aider à éviter certaines tensions ressenties par les enfants, notamment dans leurs relations aux autres.
Lors de conflits entre enfants, le rôle de l'accueillante est de favoriser l'expression de chacun d'entre eux, de les écouter et d'apprendre à respecter les points de vue différents. Le dialogue entre les enfants est favorisé. Il est possible de faire de temps en temps et notamment en cas de conflit, des petites réunions entre les enfants, de leur donner la possibilité d'un temps de réflexion. C'est aussi une manière de les responsabiliser et de leur rappeler la notion de respect.

2. L'organisation des activités et de la santé :

Dans la mesure du possible, l'espace est aménagé de façon à proposer différentes activités (des jeux à l'extérieur, une activité dessin, lecture, jeux collectifs, bricolages,).
Il est possible de scinder le groupe selon l'âge, de façon à proposer des activités plus adaptées.
Par exemple, en début de garderie, une attention plus soutenue aux petits peut permettre aux grands de faire leurs devoirs dans le calme. Même si les devoirs sont réalisés durant la garderie, cela n'enlève rien à la responsabilité des parents quant à la supervision du travail effectué.
Certaines activités peuvent favoriser la solidarité entre grands et petits et responsabiliser, valoriser ainsi les plus grands.

Santé : il est assuré un moment où les enfants peuvent prendre leur collation. Outre le plein d'énergie, le rituel du repas est un moment d'échanges entre les enfants.

3. L'accessibilité : l'accueil est ouvert à tous les enfants qui fréquentent l'école libre de Rendeux.

4. L'encadrement : l'accueillante s'engage à suivre une formation continuée de 50 heures tous les 3 ans pour encadrer le mieux possible les enfants et pouvoir répondre à leurs besoins.

3.3. Accueil extrascolaire (Mercredis-découvertes + accueil en journée pédagogique)

3.3.1 Données relatives à l'opérateur de l'accueil :

Adresse : rue de Hotton n°1 – 6987 RENDEUX

Forme juridique : Administration communale

Numéro de compte bancaire : 091-0005123-11

Responsable du PO : Administration communale de Rendeux, c'est-à-dire le Conseil communal représenté généralement par le Collège communal : Cédric LERUSSE, Bourgmestre.

3.3.2 : Projet d'accueil et ROI : voir ci-dessous.

3.3.3 : Reconnaissances : l'accueil extrascolaire de l'école est reconnu comme opérateur de l'accueil auprès de l'ONE depuis 2012 (MEX8304401).

3.3.4 : les lieux d'accueil : l'accueil extrascolaire du mercredi après-midi (Mercredis-Découvertes) est organisé sur le site de l'école communale (rue de la roche n°22- 6987 RENDEUX) et les accueils lors des congés pédagogiques ont lieu dans l'école concernée par le congé.

3.3.5 : déplacements : déplacement en mercredi-découvertes uniquement pour les élèves de l'école libre : les enfants viennent à l'école communale via le bus TEC qui passe aux deux écoles le mercredi midi.

3.3.6 : Activités proposées : lors des deux accueils, diverses activités sont proposées, le but étant principalement de sortir du cadre scolaire. L'ATL travaille en partenariat avec des opérateurs locaux de la petite enfance qui viennent ponctuellement animer des ateliers (généralement une fois par mois) (exemples : atelier cuisine, lecture & nature, atelier artistique,). Ces partenariats ont de multiples avantages : les enfants rencontrent différents animateurs, ils découvrent parfois des nouveaux lieux d'accueil et évidement découvrent de nombreuses nouvelles activités (d'où le nom : « mercredi-découvertes »). D'autres activités sont également proposées aux enfants et animées par les accueillants extrascolaires, étudiants et moniteurs.

Les enfants sont répartis en trois groupes d'âge : petits (2.5 – 6 ans), moyens (6-9 ans) et grands (9-12 ans).

Ces deux accueils sont en place depuis 2012.

3.3.7 : le taux d'encadrement : Il y a 3 accueillants extrascolaires de l'école communale, étudiant et une puéricultrice présents chaque mercredi après-midi. À ces personnes, s'ajoutent les présences ponctuelles des animateurs locaux.

Lors des journées pédagogiques, les accueils sont assurés par les accueillants extrascolaires des écoles et parfois par des opérateurs locaux également.

3.3.8 : Qualification du personnel d'accueil :

Le personnel présent chaque mercredi, suit les formations de base et continuées. L'ATL ne s'occupe pas de la qualification des opérateurs locaux car cela dépend de leur structure d'accueil.

Le P.O et la CCA veillent à proposer aux accueillants, des formations de base et continuées agréées et reconnues par l'ONE, à raison de 100 heures (formation de base) et de 50 heures / 3 ans (+- 3 jours / année scolaire), ceci afin de proposer aux enfants et aux parents, des accueils extrascolaires de qualité.

3.3.9 : Participation financière des parents :

Mercredis-Découvertes : 5 €/ 1er enfant

4 € / 2ème enfant

3 € / 3ème enfant et les suivants.

Accueil en journée pédagogique : 5 €/enfant / journée

2.5 € / enfant / demi-journée

3.3.10 : Demande d'agrément :

Par la présente, nous sollicitons l'agrément auprès de l'ONE en tant qu'opérateur de l'accueil des enfants le mercredi après-midi (Mercredis-Découvertes) et lors des accueils organisés en congés pédagogiques à partir du 1er septembre 2022.

Règlement d'ordre intérieur et projet d'accueil de l'ATL de Rendeux (Accueils extrascolaires les mercredis après-midi hors congés scolaires et lors des congés pédagogiques)

Règlement d'ordre intérieur

Afin que l'accueil des enfants se déroule dans un climat sécurisant et agréable, voici les règles de vie qui sont établies et que nous vous proposons de lire.

Art.1 : Le présent règlement est d'application lors des « mercredis-découvertes » et lors des accueils mis en place lors des congés pédagogiques, pour tous les enfants fréquentant ces accueils ainsi que leurs responsables.

Art.2 : L'accueil des enfants est basé sur la confiance, le respect mutuel et la politesse des enfants et du personnel qui les encadre. Les accueillants et les enfants s'engagent à veiller au bien-être de chacun tant au point de vue de la sécurité physique que des besoins émotionnels et physiologiques.

Art.3 : Une Commission Communale de l'Accueil a comme mission de remettre des avis consultatifs sur la manière dont se déroulent ces accueils. Ladite commission se réunit au moins deux fois l'an.

Art.4 : Les horaires des accueils doivent être respectés :

Mercredis-Découvertes :	Journées pédagogiques :
12h30 – 13h00 : diner pique-nique (à prévoir par les parents) 13h00-14h30 : 1ère partie de l'activité 14h30 – 14h45 : récréation 14h45-15h40 : 2ème partie de l'activité 15h40 – 16h00 : goûter 16h00 – 18h : garderie	(7h / 7h30)-8h30 : garderie 8h30-8h45 : rassemblement + constitution des groupes 8h45-10h15 : 1ère partie de l'activité du matin 10h15-10h30 : récréation 10h30-12h : 2ème partie de l'activité du matin 12h-12h30 : diner pique-nique (à prévoir par les parents) 12h30-13h : récréation 13h-14h30 : 1ère partie de l'activité de l'après-midi 14h30-14h45 : récréation 14h45-15h40 : 2ème partie de l'activité de l'après-midi 15h40 – 16h00 : goûter (offert par la commune) 16h00-18h00 : garderie

Le retour des enfants dans leur famille est assuré par les parents : de 16h00 (fin des activités dirigées) à 18h00. Sauf cas particulier, les enfants se retrouvent dans la cour de récréation en cas de bon temps et dans le réfectoire en cas de mauvais temps.

Si l'enfant retourne non-accompagné d'un adulte, le parent devra obligatoirement remplir et signer une autorisation de sortie complétée au moment de l'inscription de l'enfant et/ou au début de chaque année scolaire. Il est demandé à l'enfant de retourner directement à la fin du goûter, soit à 16h00 après l'avertissement au responsable. Cette autorisation de sortie s'applique aux enfants à partir de la 3ème primaire.

L'équipe d'animation demande de ne pas venir rechercher les enfants avant la fin des activités dirigées, c'est-à-dire avant 12h00 (JP) ou 16h00, afin de laisser ceux-ci profiter au maximum des activités prévues. De plus, certaines sorties sont parfois organisées pendant ce laps de temps.

Art 5. : La participation à ces accueils sera sur base d'une facture envoyée au domicile des parents. Voici les montants de la participation financière demandée ;

Mercredis-Découvertes :	Journées pédagogiques :
5€ pour le premier enfant 4 € pour le second enfant 3 € pour le troisième enfant et les suivants de la même famille	2.50 € par enfant pour ½ journée 5 € par enfant pour une journée complète

Art.6 : Les enfants sont invités à participer à un maximum d'activités qui sont proposées et préparées spécialement pour eux.

Art.7 : L'ATL se base sur les fiches médicales des enfants remises à l'école de l'enfant.

Art.8. : Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne seront pas acceptés.

En cas de maladie ou d'accident, les parents seront contactés directement par un animateur ou la coordinatrice ATL.

Art .9. : Les enfants doivent être en possession de vêtements ou accessoires nécessaires pour participer à certaines activités. Ces renseignements sont indiqués sur le feuillet mensuel. Si l'enfant n'a pas les équipements demandés, les animateurs se réservent le droit de changer l'enfant de groupe.

Art 10 : Pour une bonne organisation des activités, le nombre maximum d'enfants est limité à 50.

Art.11 : Les enfants n'apporteront pas d'objet de valeur tel que : bijoux, GSM, lecteur MP3, console de jeux, argent, …Pour une bonne organisation, il est demandé aux parents de noter le nom et prénom de leur enfants sur leurs vêtements.

Le personnel qui encadre les enfants ne sera pas tenu responsable en cas de perte ou vol d'objets ou vêtements appartenant aux enfants.

Art.12 : Pour les « mercredis-découvertes », les enfants sont pris en charge à la sortie de leur école par les accueillants extrascolaires. Pour les accueils lors des journées pédagogiques, les parents amènent et viennent rechercher leurs enfants au lieu d'accueil.

Pour toute participation, il est nécessaire de s'inscrire via le GSM de l'ATL (0474/40.07.99) ou via un courriel : *amrapali.lambermont@rendeux.be* pour le lundi 16h au plus tard. Ce délai passé, le service ATL peut refuser les enfants.

En cas d'urgence, la coordinatrice ATL peut être contactée le mercredi matin jusqu'à 10h30. Celle-ci juge du bien-fondé de la demande.

Art .13. : Les enfants respecteront les lieux, le matériel mis à leur disposition ainsi que les travaux réalisés. L'équipe d'animation est garante de l'autorité et précise les limites aux enfants. Ceux-ci sont tenus de les respecter.

Art.14. : Tout comportement répétitif perturbant gravement l'harmonie et la sécurité du groupe ou les activités proposées, fera l'objet d'une discussion et d'une concertation entre l'équipe d'animation, les parents et la coordinatrice ATL et pourrait, le cas échéant, entraîner le refus momentané ou définitif de l'enfant.

Art.15. : Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants durant le temps de l'accueil. En cas de nécessité absolue, le médicament devra être accompagné d'une demande écrite du responsable de l'enfant avec une copie de la prescription médicale.

Le projet d'accueil

L'autonomie

Divers ateliers sont proposés aux enfants. A travers les activités proposées, les animateurs favorisent l'autonomie des enfants sans l'intervention systématique de l'adulte. Les animateurs ont, durant cette période d'activité, une attitude d'écoute par rapport à chaque enfant et créent un climat de sécurité et de confiance au sein du groupe.

Afin que l'enfant soit le plus autonome possible, toutes les activités proposées sont conçues en fonction de son âge et de ses compétences. Pour cela, des groupes d'âge sont formés :
2 ans ½ - 6 ans / 6 ans – 9 ans / 9 ans- 12 ans.

La socialisation

Lors des activités en groupes, l'équipe d'animation veille à ce que les règles de la vie en communauté soient respectées, à savoir, le partage, la politesse, le respect de l'autre, l'entraide, …mais les enfants en sont les acteurs.
Certaines activités sont essentiellement des activités collectives où les enfants sont amenés à construire ensemble, à élaborer un projet commun au groupe.
Durant les activités sportives et de psychomotricité, les enfants sont amenés à jouer en équipe, ce qui les incite à agir en fonction du groupe et contribue à sa socialisation.
Certaines activités favorisent les échanges avec des enfants et des personnes venant d'autres horizons.

La responsabilité

Les grands peuvent aider les plus jeunes lors du dîner, de la collation, pour enfiler le manteau, lors des déplacements en bus ou encore lors des bricolages, etc...

La créativité

Lors des ateliers les enfants ont la possibilité de créer avec du matériel qu'il soit de récupération ou autre. Ils sont régulièrement sollicités pour donner leurs idées, leurs envies par rapport au bricolage et sont aiguillés par les animateurs. Un système de libre-choix en matière de bricolage est aussi mis à leur disposition.
Les ateliers proposés sont très variés et vont du modelage à la construction en passant par la peinture.
Les animateurs veillent à ce que les idées de création viennent des enfants. Ils développent aussi le plaisir de l'improvisation, de l'expression corporelle spontanée.

Le goût pour d'autres découvertes

Des activités culinaires sont régulièrement proposées aux enfants. Nous disposons d'un local « cuisine » avec le matériel nécessaire à la réalisation de différentes recettes.